

Bulletin d'histoire politique

Claude Morin, L'affaire Morin, Boréal, Montréal, 2006, 257 p.

Caroline Labelle



Volume 15, numéro 2, hiver 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056131ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056131ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Labelle, C. (2007). Compte rendu de [Claude Morin, L'affaire Morin, Boréal, Montréal, 2006, 257 p.] *Bulletin d'histoire politique*, 15(2), 253–255.
<https://doi.org/10.7202/1056131ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2007

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Claude Morin, *L'affaire Morin*, Boréal, Montréal, 2006, 257 p.

CAROLINE LABELLE
Candidate à la maîtrise en histoire
Université du Québec à Montréal

Maintes choses ont été dites sur Claude Morin depuis le scoop de Normand Lester en 1992, dans lequel il dévoilait qu'il aurait été un agent rémunéré de la GRC pendant de nombreuses années, particulièrement dans les années 1970 alors qu'il était membre de l'exécutif au Parti Québécois puis ministre dans le premier gouvernement péquiste. Depuis, Lester en a rajouté dans son livre paru en 1998, *Enquête sur les services secrets*, allant jusqu'à dire de Morin qu'il était « l'œil d'Ottawa » au sein du Parti Québécois et du gouvernement. C'est principalement en réplique à ces affirmations que Morin a écrit ce livre, quoiqu'il égratigne aussi au passage les biographes de René Lévesque et de Jacques Parizeau, Pierre Godin et Pierre Duchesne. Morin commente également en détail le rôle de Lorraine Lagacé, la seule personne ayant ouvertement témoigné contre Morin dans cette affaire.

Dans ce qui sera probablement son dernier livre, l'ancien haut fonctionnaire et ministre délaisse le ton détaché de l'analyse auquel il nous avait habitué, pour répondre directement à ses accusateurs, auxquels il reproche leur manque de rigueur, la faiblesse de leurs arguments, mais surtout « l'enflure sensationnaliste » à laquelle a donné lieu cette histoire. Parmi eux, Normand Lester est sans contredit sa cible favorite. Morin nous donne d'ailleurs, dans les dernières pages de son livre, un désopilant résumé des techniques de rédaction de Lester, au nombre de cinq : *l'extrapolation créatrice*, la *divulgatio interrupta*, le *retrait préventif*, le *déminage prospectif* et *l'invocation providentielle*. Il dénonce aussi assez durement Pierre Dubuc, dont il dit : « Pour ce champion de ce qui semble être une variété québécoise d'archéoprogressisme, elle (l'histoire du beau-frère de Morin) prend figure de charnière dans la "carrière" qu'il veut m'imaginer comme adversaire de la gauche

et elle devient à ses yeux, croyez-le ou non, c'est en toutes lettres, une preuve de ma "conscription" au service de la CIA! Plus flyé que ça... ». Le ton est donné.

Voulant sans aucun doute clarifier et classer une fois pour toutes cette histoire, l'auteur répond, point par point, aux principales accusations portées contre lui. Du rapport MacDonald à la stratégie référendaire, en passant par ses contacts avec la GRC (qu'il n'a jamais niés), Morin nous donne sa version des événements. La plupart de ses détracteurs lui reprochent de ne pas avoir répondu aux accusations dont il faisait l'objet. L'ancien ministre nous rappelle pourtant, avec justesse, qu'il a déjà traité de certains points touchant à cette histoire dans des ouvrages précédents, principalement *L'Art de l'impossible*, *Mes premiers ministres* et *Les choses comme elles étaient*, mais dont ce que l'on appelle désormais « l'affaire Morin » n'était pas le principal sujet. Il est d'ailleurs quelque peu agaçant de s'y faire sans cesse renvoyer.

Morin cherche ici à rétablir sa réputation. On ne peut l'en blâmer, tant de choses ayant été dites au sujet de cette histoire que même les personnes les mieux intentionnées peinent à s'y retrouver. Si l'on peut donner le bénéfice du doute à Morin sur plusieurs des événements entourant cette affaire, la question qui demeure est pourtant de savoir pourquoi la GRC aurait rencontré pendant quelques années une personne qui ne lui aurait jamais fourni aucune information pertinente, position défendue par l'auteur. Il est plutôt difficile de croire que des agents de la GRC aient mis autant de temps à comprendre que Morin ne leur donnait rien. Peut-on pour autant en conclure que Morin était un traître au Québec? Maladroit, imprudent peut-être, mais l'accusation de trahison est lourde et jusqu'ici, sans fondements réels. Il n'en reste pas moins que le fait d'avoir entretenu des contacts avec des agents de la GRC demeure troublant.

Les partisans de la version Lester ou Dubuc (liens avec la GRC, la CIA, le FBI, etc.,...) ne seront pas convaincus par cette tentative de Morin de rétablir certains faits. Les sceptiques (les vrais) ne le seront pas non plus. Pas plus que ceux qui, avec cette histoire, sont trop heureux de voir discréditer le père de « l'étapisme » ainsi que sa stratégie référendaire. Mais les autres, surtout ceux qui n'ont pas lu les ouvrages précédents de Morin, comprendront probablement mieux les dessous de cette histoire et seront moins prompts à porter des accusations gratuites (combien de fois n'a-t-on pas entendu quelqu'un s'exclamer : Claude Morin ? Ah oui, la « taupe » de la GRC !). Ceux qui connaissent bien l'histoire du Québec contemporain, plus particulièrement l'évolution du dossier des relations internationales et de la question constitutionnelle entre 1960 et 1981, seront probablement plus enclins à lui accorder le bénéfice du doute.

Connaître-t-on pour autant jamais le fin fond de « l'affaire » ? Impossible à dire. La vérité se trouve probablement quelque part entre le roman d'espionnage de Lester et l'angélisme de Morin. Donnons cependant le crédit au second : même si certains doutes subsistent quant à la nature des informations qu'il aurait pu communiquer à la GRC, ses explications ont au moins le mérite d'être fondées sur des faits historiques documentés et sur des événements corroborés par des personnages crédibles connus de tous.